

## Résultats APGL - Enquête 2005

### Questions au sujet de la religion, du baptême, des parrains et marraines, du mariage civil et religieux

Martine Gross juin 2008

#### Appartenir à une religion

34% des enquêtés considèrent appartenir à une religion. Pour 75%, il s'agit du catholicisme. 53% des enquêtés ont reçu un enseignement religieux catholique. Les trois quarts des enquêtés ne fréquentent pas de lieu de culte. Tandis que l'enquête nationale sur les valeurs des Français la plus récente menée en 1999 (la prochaine aura lieu en 2008), donnait 58% à cette même question.

#### Éducation religieuse des enfants

L'enquête CSA sur les catholiques en France en 2006 indiquait que pour 65% des français catholiques, donner une formation religieuse aux enfants est important.

Dans l'enquête APGL 2005, 82% indiquent que la religion est pas importante du tout ou plutôt pas importante. 68% indiquent que la religion n'était pas importante du tout ou plutôt pas importante chez leurs parents. Ceux pour lesquels il est important de donner une éducation religieuse se trouvent parmi ceux qui ont reçu une telle éducation et dont les parents étaient eux-mêmes pratiquants, voire engagés dans la vie d'un lieu de culte.

Dans l'enquête APGL, 13% des répondants donneront une éducation religieuse à ses enfants. A noter que 34% des enquêtés déclarent que c'est l'enfant qui choisira s'il souhaite une éducation religieuse. De même 46% des enquêtés déclarent que c'est l'enfant qui choisira s'il souhaite une cérémonie à l'adolescence (communion, confirmation, bar mitsva, etc...). Cela confirme la tendance sociologique qui accorde de la valeur au choix personnel, à l'authenticité et à l'autonomie plutôt qu'à l'appartenance religieuse héritée.

A la question qui consistait à noter sur 10 les qualités à encourager chez les enfants, 55% des enquêtés donnent une note inférieure à 2 à la foi religieuse, 23% donnent une note supérieure à 5. 5% seulement donnent une note supérieure à 8. La note attribuée à la foi comme qualité que leurs propres parents souhaitaient encourager est pour 44% inférieure à 2, pour 16% la note est supérieure à 8.

La génération des parents gays et lesbiens est moins « religieuse » que la génération de leurs propres parents ce qui reflète le déclin religieux observé par ailleurs.

## Cérémonie de naissance et parrainage

Pour 59% il est cependant important d'avoir une cérémonie religieuse à la naissance., 31% organisera une cérémonie religieuse pour la naissance, 24% organisera un baptême républicain mais ils sont encore plus nombreux (74%) à avoir donné au moins un parrain et une marraine.

Le parrainage est donc indépendant de l'éducation religieuse qu'on souhaite donner à un enfant ou même de la célébration d'une cérémonie religieuse ou laïque

Les hommes sont proportionnellement moins nombreux (59%) à donner une marraine que les femmes (74%) à donner un parrain. Ceci est probablement dû au fait que les enfants élevés par des hommes ont des femmes autour d'eux (féminisation des professions de la petite enfance ou bien ont été conçus en coparentalité), tandis que les femmes ayant conçu par IAD souhaitent multiplier les référents masculins. Les parrains sont choisis surtout parmi les amis (56%) ou dans la famille de la mère légale (26%). 11% des mères le choisissent dans la famille de la compagne de la mère légale et De la même manière, les hommes se tournent davantage vers des amies (33%) pour choisir une marraine que vers des membres de leur famille.

C'est dans la coparentalité que les parrains et les marraines se recrutent davantage chez les compagnon et compagne. Dans 29% des cas de coparentalité, la marraine est la compagne de la mère légale. Dans 29% des cas de coparentalité, le parrain est le compagnon du père légal.

Les marraines sont choisies par les mères dans 51% des cas parmi les amies, dans 17% des cas c'est la mère sociale, dans 17% des cas la marraine est choisie dans la famille de la mère légale et dans 12% elle est choisie dans la famille de la mère sociale. Les parrains sont choisis par les pères dans 41% des cas parmi leurs amis, 41% des cas c'est le compagnon du père légal, 18% des cas le parrain est choisi dans la fratrie du compagnon du père légal.

Les pères gays désignent plus souvent comme parrain leur compagnon que les mères lesbiennes ne désignent leur compagne comme marraine. Les couples de femmes se considèrent de plus en plus (voir évolution de la désignation des liens dans les familles lesboparentales) comme deux mamans et en tout cas deux parents, l'enfant étant celui d'un projet parental de couple. Elles estiment alors que la compagne de la mère légale étant un second parent, les parrain et marraine doivent être choisis en dehors du couple parental. De leur côté, les hommes fondent leur famille davantage à partir d'un projet individuel accompagné et soutenu par leur compagnon. Désigner ce dernier comme parrain c'est lui offrir un statut social.

Le cas de la coparentalité est intéressant en ceci que les compagne et compagnon ne sont pratiquement jamais vécu comme des seconds parents car le père et la mère biologiques se considèrent comme les parents « principaux ». Compagne et compagnon, en déficit de reconnaissance dans la coparentalité, se voit attribués plus souvent que dans les autres modalités homoparentales, la position de parrain et marraine.

Choisir le parrain ou la marraine peut donner l'occasion de renforcer les liens intra-familiaux, d'établir des liens avec la famille du parent social ou bien d'élargir l'environnement de l'enfant en désignant quelqu'un d'extérieur au cercle familial. Entre le choix de renforcer les liens intra-familiaux ou celui d'agrandir le réseau familial de l'enfant, c'est la seconde option qui semble majoritairement choisie.

#### Le mariage religieux et le mariage civil

32% des enquêtés sont favorables à la possibilité de célébrer un mariage religieux. 10% se marieraient religieusement si c'était possible. Ils ont plus que les autres reçu une éducation religieuse. A noter, 82% des enquêtés sont favorables à l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, 56% se marieraient civilement si c'était possible. Ils sont un peu plus jeunes que ceux qui ne le feraient pas. 44% des enquêtés sont pacsés.